

Conditions générales de vente de rédaction

1 Généralités

Toutes prestations de service dans le domaine de la rédaction technique commandées à l'agence RédaTech SA entraînent l'acceptation des présentes conditions générales. Le terme « client » utilisé fait référence à n'importe quelle personne représentant la société ayant passé commande à RédaTech SA.

2 Délais

Les délais indiqués sur nos estimations budgétaires sont calculés en semaines ou en jours ouvrables. Ils correspondent à des « temps de passage » pour le travail des personnes en charge du mandat. Ils sont indicatifs et ne représentent pas un engagement formel. Il ne pourra être réclamer de pénalités en cas de dépassement du temps annoncé.

La non-disponibilité des équipements, des informations ou des personnels du client nécessaires à la réalisation du mandat peut engendrer un décalage dans le délai prévu. Ces indications ne tiennent pas compte des temps de passage des documents auprès des collaborateurs du client pour la relecture ou la validation. Dans le cas où plusieurs projets doivent être réalisés en même temps, à la demande du client, RédaTech SA peut mettre à disposition plusieurs collaborateurs pour réaliser les travaux dans un délai plus court. Ceci pouvant engendrer un surcoût.

3 Livraison

Les documents sont livrés au client sous la forme de fichiers au format défini dans l'offre et par voie électronique. Sur demande expresse du client, les fichiers sources ou des fichiers dans un format éditable peuvent être livrés dans un format défini par RédaTech SA. La préparation de ces sources éditables peut faire l'objet de prestations facturables si les structures et formats demandés ne correspondent pas aux standards de travail de RédaTech SA.

4 Tarif et facturation

Pour les tarifs, la facturation minimum et les majorations pour cas particuliers, se référer au tarif en vigueur ou aux accords entre RédaTech SA et le client définis dans l'estimation budgétaire. Dans le cas où le mandat durerait plus d'un mois, des factures d'acompte pourront être établies à chaque fin de mois sur la base des travaux réalisés pendant le mois écoulé ou de l'avancement des travaux. La facturation sera établie sur la base du décompte des heures réellement effectuées.

5 Prestations interrompues

Le temps de réalisation du projet est estimé à un certain nombre de semaines ou de jours ouvrables selon l'estimation budgétaire. Si, du fait du client, la réalisation devait être interrompue et se prolonger au-delà de ce délai, RédaTech SA se réserve le droit de majorer les coûts de réalisation selon le barème suivant : 2 mois : 3%, 4 mois : 5%, 6 mois ou plus 10%

Ces majorations de coûts sont justifiées par le temps passé par le chef de projet et les intervenants à réacquérir les connaissances et/ou réétudier les informations nécessaires à la reprise du travail interrompu.

6 Conditions de paiement

Nos factures, dont le prix est net et sans escompte, sont payables à 30 jours. Tout retard dans les paiements entraîne de plein droit, le paiement d'intérêts de retard aux taux légaux applicables en matière commerciale.

7 Responsabilités

Le contenu des documents étant basé sur les informations transmises par le client, RédaTech SA ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'omissions ou erreurs dans les documents réalisés.

Lorsque les documents livrés sont utilisés par le client ou qu'aucune indication contraire n'a été transmise dans les 10 jours, ils sont considérés comme validés. Par cette validation des documents, le client dégage RédaTech SA de toutes responsabilités juridique, commerciale, civile ou pénale quant au contenu et à l'utilisation qui pourrait en être faite.

Si d'autres prestataires doivent intervenir sur les travaux réalisés, RédaTech SA ne peut être tenue pour responsable des informations traitées ou transmises.

8 Propriété

Sous condition du paiement de la totalité des travaux réalisés, l'ensemble des fichiers livrés ou les fichiers sources des documents restent la propriété de RédaTech SA. À la suite du paiement de la totalité des prestations et travaux, les documents livrés deviennent la propriété du client.

9 Sauvegardes et archivage des données

Sauf demande expresse du client de détruire les documents, RédaTech SA conserve et sauvegarde l'ensemble des données et fichiers sources du client ainsi que les livrables. Cette prestation est « à bien plaisir » et n'engage en rien la responsabilité de RédaTech SA en cas de perte ou d'effacement des données. Une copie complète des fichiers données pourra être livrée au client sur simple demande en tout temps aux conditions décrites au point 3.

10 For juridique

Ces conditions générales sont soumises au droit suisse. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de La Chaux-de-Fonds est seul compétent.

Le siège de RédaTech SA est 2300 La Chaux-de-Fonds, Suisse.